



Le Maire



F

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS LAURAGAIS
Monsieur Georges MERIC
Mairie d'Avignonet-Lauragais
3, chemin de l'Obélisque
11320 MONTFERRAND

Fendeille, Le 6 mars 2018

Objet : Avis sur le projet arrêté de révision du SCOT du Pays Lauragais

Monsieur,

Vous nous avez adressé un courrier en date du 21 décembre 2017, par lequel vous sollicitiez notre avis sur le projet arrêté, par délibération n° 61/2017 du 11 décembre 2017, de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais.

Par la présente, je vous informe que le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 février 2018 a donné un avis défavorable sur ce dossier. En effet, nous considérons que ce projet arrêté de révision du SCOT Pays Lauragais est trop contraignant et restrictif pour les petits villages car les constructions s'en trouveront limitées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Guy JULIA